



FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

Rapport d'activités 2019

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres au moins désignés de la manière suivante, selon art. 7 des statuts :

- a) Des représentants des organisations sociales bénéficiant de l'activité du secrétariat général, choisis par le Conseil de fondation

DuPasquier Corinne présidente de l'Association pour la Défense des Chômeurs de Neuchâtel

Rosset Nadia représentant de l'Association Neuchâteloise pour la Médiation Familiale

- b) Un représentant de l'Association neuchâteloise des institutions de l'action sociale (ANIAS)

Mauerhofer Laetitia assistante sociale

- c) Un expert de chaque domaine d'activités, non membre du personnel, dont la Fondation constitue le cadre juridique

Bissat Christophe chef du service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds
représentant le SAVI

Mercet Patrick président de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, section neuchâteloise
représentant Centrevue

- d) D'autres personnes choisies par le Conseil de fondation

Guy Jacques-André ancien juge cantonal président du Conseil et du Bureau jusqu'au 30.06.2019

Dominé Florence Juge cantonal présidente du Conseil et du Bureau dès le 01.07.2019

Boillat Olivier directeur du Serei vice-président du Conseil et du Bureau

Borer Pierre directeur du CSP membre du Bureau

Dubois François directeur de Pro Senectute

Messerli Jean directeur de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales

Péquignot Hubert directeur de Caritas membre du Bureau

Pignolet David directeur financier de Celgene International Sàrl

Staehli-Wolf Claudine présidente de l'Association Solidarité femmes

Steiner Anouk responsable GSR du Littoral Ouest membre du Bureau

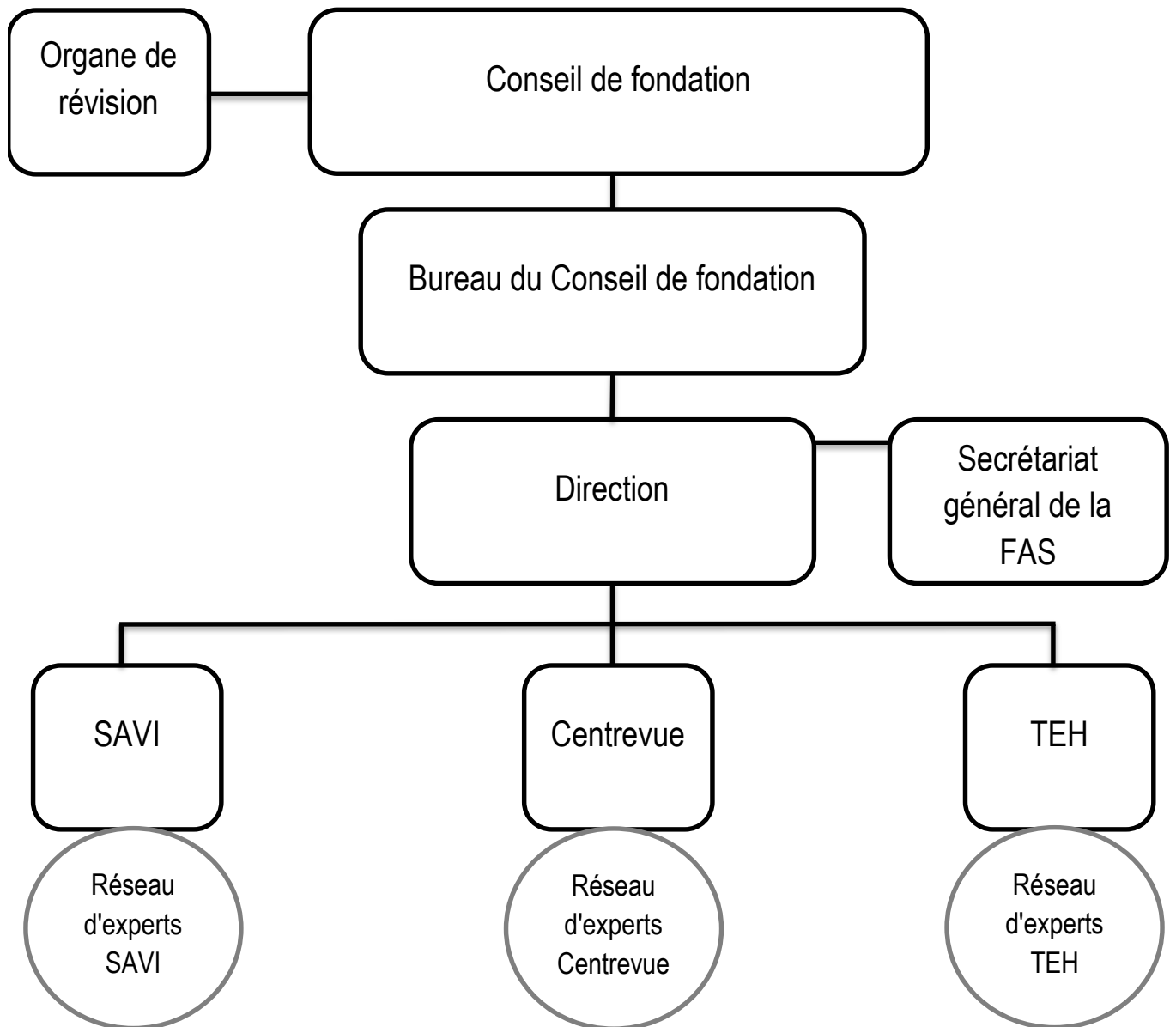
Le directeur de la Fondation assiste aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative.

Le chef du service de l'action sociale peut être invité à assister aux séances du Conseil.

Organe de contrôle

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA, La Chaux-de-Fonds

Organigramme statutaire



Personnel de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale – FAS

Au 31 décembre 2019, la FAS - dans son ensemble - employait 41 personnes, dont 34 pour une moyenne de 22.55 postes de travail (EPT) et 7 rétribuées à l'heure, ce qui représente :

Secrétariat général de la FAS – personnel au 31.12.2019 :

Rufenacht	Steve	directeur	100 %
Horisberger	Marguerite	secrétaire-comptable	60 %
Maini	Viviana	secrétaire	90 %

Chargée de mission pour les cantons de Suisse romande et du Tessin dans le domaine de la traite des êtres humains – personnel au 31.12.2019 :

Gobetti	Karine	chargée de projet TEH	60 %
---------	--------	-----------------------	------

SAVI – personnel au 31.12.2019 :

Aquilon	Sophie	responsable	80 %
Brückner	Claudia	intervenante à La Chaux-de-Fonds	60 %
Buri	Nathalie	intervenante à La Chaux-de-Fonds	40 %
Calame	Karine	intervenante à La Chaux-de-Fonds	50 %
Caso	Barbara	intervenante à Neuchâtel	75 %
Chevalier	Cindy	intervenante à La Chaux-de-Fonds	50 %
Cuche	Marion	intervenante à La Chaux-de-Fonds	80 %
De Reynier	Valentine	intervenante à Neuchâtel	60 %
Favre	Leen	intervenante à Neuchâtel	50 %
Gaille	Anaïs	intervenante à La Chaux-de-Fonds	35 %
Geronimi	Vanessa	intervenante à La Chaux-de-Fonds	80 %
Gindrat	Marina	secrétaire à La Chaux-de-Fonds	50 %
Glassey	Sylvie	intervenante à La Chaux-de-Fonds	95 %
Jenzer	Nadia	secrétaire à La Chaux-de-Fonds	30 %
Matthey	Dominique	secrétaire à Neuchâtel	60 %
Robert	Olivier	intervenant	80 %
Rognon	Sibylle	secrétaire à Neuchâtel	30 %
Stalder	Lukas	intervenant à La Chaux-de-Fonds	70 %

Personnel de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale – FAS, suite

Centrevue – personnel au 31.12. 2019 :

Blaser	Olivier	responsable (50 %) et ergothérapeute (30 %)	80 %
Noirjean	Christine	responsable adjointe (30 %) et assistante sociale (60 %)	90 %
Fasquel	France	ergothérapeute	55 %
Fellay	Emmanuelle	assistante sociale	70 %
Fuhrer	Renuka	Apprentie employée de commerce	100 %
Garcia	Sarah	assistante sociale	80 %
Gerber	Tanja	ergothérapeute	80 %
Haussener	Nathalie	secrétaire	55 %
Le Caignard	Frédérique	ergothérapeute	60 %
Lepert	Benoît	ergothérapeute	80 %
Moy	Séverine	assistante sociale	60 %
Zmoos	Brigitte	secrétaire	60 %

Mot de la présidente de la FAS

Monsieur Jacques-André Guy a quitté ses fonctions de président de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale le 30 juin 2019. Sous sa présidence, un travail remarquable a été effectué, lequel permet à la Fondation d'assumer ses buts et d'assurer à la population des services de qualité. Nous tenons ici à le remercier sincèrement pour son engagement.

La Fondation est en constante évolution. C'est en particulier le cas dans les domaines suivants.

En date du 1^{er} juillet 2019, le Conseil d'Etat a mis en consultation un avant-projet de loi sur la lutte et la prévention contre le surendettement (LLPS) daté du 24 juin 2019. Or la FAS pourrait être appelée à jouer un rôle important dans le cadre de la prévention. Il lui appartiendra d'en négocier les termes et conditions, afin de lutter efficacement et de façon coordonnée contre ce fléau et la pauvreté qui en découle. Il apparaît en effet d'emblée que ce projet ne sera réalisable que si la Fondation dispose des ressources nécessaires pour ce faire.

Conformément au mandat donné par le Conseil de fondation, le Bureau a par ailleurs sollicité un expert externe aux fins d'être conseillé sur les options qui s'offrent à la Fondation quant à l'avenir de l'immeuble dont elle est propriétaire, rue de Corcelles 3, à Peseux. Au vu des rapports de l'expert, diverses solutions ont été discutées, chacune présentant des avantages et inconvénients. Il appartiendra au Conseil de fondation de déterminer s'il souhaite conserver la propriété de cet immeuble et le cas échéant dans quel cadre seront effectués les travaux de rénovation, respectivement de reconstruction pour assurer la pérennité des activités de la FAS dans de bonnes conditions. Le Bureau a mené une réflexion approfondie, de telle sorte qu'il convient qu'une décision soit prise. Il ne paraît en effet plus possible de maintenir davantage une activité dans des locaux vétustes et pour lesquels certains travaux sont exigés de l'administration cantonale. Afin de rationaliser l'activité de la FAS autant que possible, il paraît judicieux de rassembler l'ensemble du dispositif en un seul et même lieu. L'efficacité et le service au public en seront ainsi améliorés.

Nous tenons à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Fondation, leur directeur, son Bureau et son Conseil, sans lesquels nos missions indispensables ne sauraient exister. L'énergie et l'optimisme de chacune et chacun sont en effet essentiels au soutien des personnes en difficultés.

La présidente de la FAS
Florence Dominé

Revue des activités 2019

Secrétariat de la FAS

Actif dans le domaine du soutien aux domaines d'activités de la FAS, le secrétariat général a assumé avec maîtrise sa mission première, à savoir la gestion administrative, comptable et financière de l'ensemble du dispositif institutionnel de la FAS. Ainsi, l'établissement des salaires des collaborateurs-trices, les relations aux assurances sociales, la gestion des créanciers et des débiteurs en lien avec les domaines d'activités est assumée, à quelques exceptions, intégralement par l'équipe administrative qui le constitue. Parallèlement, il a également assumé ses missions dévolues aux clients de la FAS, pour la réalisation de divers travaux administratifs confiés par mandats, par exemple la gestion des salaires, la tenue de secrétariat-réception et la gestion comptable de diverses entités associatives.

Parallèlement aux activités administratives et comptables mentionnées ci-dessus, le secrétariat général, par l'intermédiaire de son directeur, a été actif dans de nombreuses activités de représentation et de travail. Il s'agit de citer ici et notamment l'accession de celui-ci à la qualité de sociétaire de la Loterie Romande à Lausanne, membre du comité de répartition des bénéfices du canton de Neuchâtel et vice-président de la commission cantonale de répartition des bénéfices. De même, la présidence de la table ronde cantonale en matière de lutte contre la traite des êtres humains continue d'être assumée par la direction de la FAS. En outre, la FAS a été régulièrement conviée à des travaux auprès de la CDAS, notamment dans le cadre de la refonte du site internet dédié aux victimes et de groupes de travail et de réflexion dans le même domaine. Les représentations assumées dans différents comités et conseils demeurent, par exemple auprès de la CCAS (commission cantonale de l'action sociale), de l'UCBA (Union suisse pour le bien des aveugles), de la FADS, de l'ARTIAS, de la Conférence romande LAVI et auprès du Fonds Julie de Bosset. Enfin, 2019 a été l'année permettant la mise en œuvre d'une réflexion de fond sur le devenir de la vétuste propriété de la FAS à Peseux. Les options pratiques seront probablement prises au cours de l'année 2020.

Le directeur de la FAS, Steve Rufenacht

Revue des activités 2019

TEH (Lutte contre la traite des êtres humains)

Les activités de la chargée de mission latine dans le domaine de la traite des êtres humains se sont orientées en 2019 sur la poursuite des actions de sensibilisation à la traite auprès des écoles professionnelles, des autorités cantonales et des consulats étrangers. Toujours en collaboration avec l'OIM à Berne, cette action est le prolongement de l'action initiée l'année précédente auprès de la population des cantons suisses. 15 destinations en Suisse ont pu accueillir le bus de sensibilisation et plus de 2'000 personnes ont participé aux visites et discussions organisées. Dans notre canton, le bus a stationné deux jours à l'Ecole Pierre-Coullery de La Chaux-de-Fonds et un jour au CPLN de Neuchâtel.

En novembre 2019 et en collaboration avec le SETT (Service de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants), l'association Act212, la chargée de mission a mis sur pied une formation à caractère interdisciplinaire sur la thématique de la traite à Morges durant deux jours. 63 professionnels issus des polices cantonales, des ministères publics cantonaux, des centres LAVI, des services de l'emploi et de l'immigration, des services sociaux privés ou publics ont participé au premier jour de formation. 78 participants ont participé à la deuxième journée, axée principalement sur le thème des loverboys.

Dans les cantons romands, la chargée de mission a recensé 45 nouvelles situations de traite d'êtres humains dont cinq concernent le canton de Neuchâtel. Les situations sont traitées à Neuchâtel dans le cadre du mécanisme cantonal de coordination (table ronde cantonale). L'ensemble des services membres de la table ronde a pu se coordonner en vue de la prise en charge des victimes, notamment en régularisant leur statut de séjour, ainsi qu'en leur apportant un appui matériel et/ou procédural. Il s'agit de 24 situations d'exploitation sexuelle et 21 situations d'exploitation de la force du travail. 35 femmes et 10 hommes sont concernés. A relever que ces chiffres représentent les cas identifiés auprès des Centres LAVI.

La chargée de mission TEH, Karine Gobetti

Revue des activités 2019

SAVI

En dehors des tâches usuellement effectuées dans le cadre de l'aide aux victimes, le fait marquant de l'année 2019 est la concrétisation à mi-mars de la structure hébergement des femmes victimes de violences domestiques permettant l'accueil de six personnes et de leurs enfants. Dorénavant, ce foyer dédié à la protection et la prise en charge des victimes peut fonctionner dans ses nouveaux locaux, après bien des péripéties vécues quant à sa réalisation.

En 2019 également et rattaché aux activités de l'hébergement, un projet de prise en charge spécifique aux enfants de femmes hébergées a pu se mettre en place grâce au soutien de la Chaîne du Bonheur dans le cadre du projet Cœur à Cœur. Ce projet vise une approche fondée sur des activités de développement sensoriel et émotionnel des enfants hébergés. Ateliers de méditation pleine conscience pour les grands et renforcement du lien mère-enfant pour les plus petits. Le projet a principalement comme objectif d'améliorer l'accompagnement et la prise en charge des enfants dans une phase délicate de leur existence, étant donné qu'ils sont les victimes subséquentes des violences faites à leurs mères.

Enfin, le SAVI a connu un changement d'organisation en fin d'année 2019. Ainsi, la direction de la FAS a répondu favorablement à la demande de repositionnement émise par Monsieur Olivier Robert, coresponsable du service. A compter de 2020, cette responsabilité sera entièrement confiée à Madame Sophie Aquilon (actuelle coresponsable).

La responsable du SAVI, Sophie Aquilon

Revue des activités 2019

Centrevue

En 2019, Centrevue a consolidé les prestations de conseil en aménagement de l'environnement visuel dans les appartements avec encadrement. Plusieurs sollicitations auprès de fonds et d'associations ont permis de financer la suite de ce projet. Différents conseils sur des projets ont été prodigués à des maîtres d'ouvrage et un premier mandat pour une réalisation conséquente d'appartements avec encadrement a été obtenu.

Dans le cadre du travail que Centrevue poursuit depuis des dizaines d'années auprès des élèves malvoyants et aveugles du canton, le Centre Pédagogique pour élèves handicapés de la vue (CPHV) s'est approché de Centrevue pour développer un "Pôle d'évaluation d'enfants malvoyants ou aveugles", à l'image de celui qui a été créé pour les cantons de Vaud, du Valais et de Fribourg.

L'objectif de ce pôle est de réunir différents professionnels du domaine sociomédical et de la pédagogie, tels qu'ophtalmologue, neuropédiatre, ergothérapeutes, assistante sociale et des enseignants-es spécialisé-es dans le domaine du handicap visuel, afin d'évaluer la situation scolaire et les besoins d'enfants présentant des troubles visuels. Suite à cette évaluation, des orientations, des thérapies ou des suivis sont alors proposés. Le champ d'action s'étendra aux cantons de Neuchâtel, du Jura bernois et du Jura, car une telle prestation n'existe pas dans ces cantons et, en fonction du nombre relativement restreint d'enfants concernés, il est préférable de concentrer cette spécialisation sur un pôle pluricantonal. Le pôle entrera en fonction dès l'année 2021.

2019 a aussi été l'année du renouvellement des contrats de prestations avec l'OFAS. Pour cette nouvelle période contractuelle, toutes les entités du handicap visuel de Suisse se sont regroupées sous l'égide de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA). Cette reconnaissance de l'UCBA en tant qu'organisation faîtière est une excellente option, car elle permet de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour défendre les intérêts du domaine de la typhlophilie auprès de l'OFAS. De la sorte, le domaine du handicap visuel devient le deuxième plus gros contractant auprès de l'OFAS après Pro Infirmis Suisse.

Le responsable Centrevue, Olivier Blaser



FAS

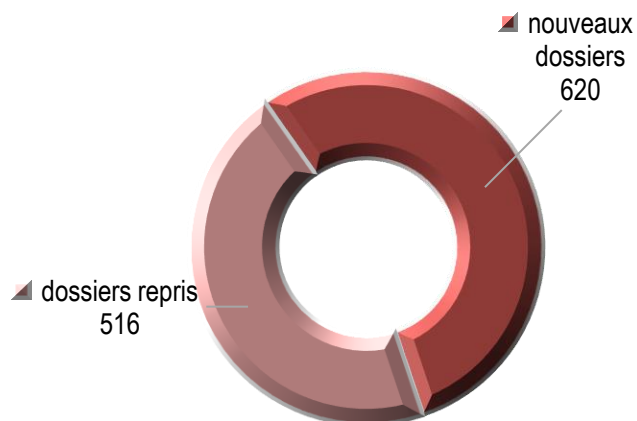
FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

Statistiques et chiffres clés

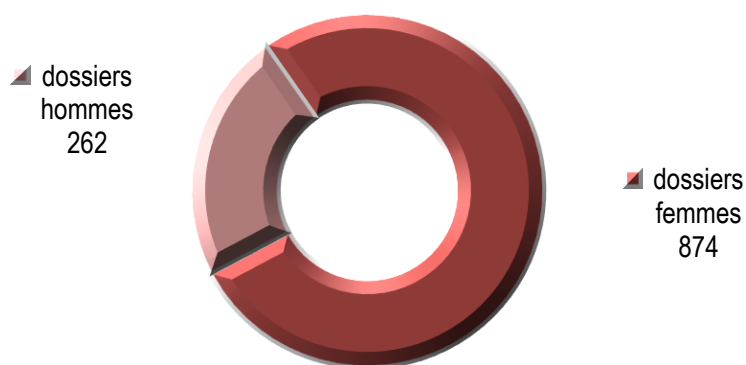
Secrétariat général de la FAS

Répartition des activités 2019	direction 1 EPT	secrétariat 1.5 EPT	responsable projets 0.60 EPT
Mandats externes confiés au secrétariat	0.00 %	10.00 %	0.00 %
ANIAS	-	1.40 %	-
Procap	-	0.40 %	-
Bénévolat Neuchâtel	-	2.90 %	-
Médiation familiale	-	2.40 %	-
ADC et ADCN	-	0.70 %	-
Les Couturiers du Temps	-	0.70 %	-
FSA – Neuchâtel	-	1.50 %	-
Domaines subordonnés à la FAS	34.00 %	43.00 %	100.00%
Centrevue	6.80 %	15.05 %	-
SAVI	21.08 %	26.23 %	-
SCC	-	0.86 %	-
Chargée de projets TEH	6.12 %	0.86 %	100.00 %
Secrétariat général de la FAS	66.00 %	47.00 %	0.00 %
Administration	48.84 %	42.30 %	-
Coordination services privés	5.94 %	0.94 %	-
Représentations	10.56 %	-	-
Chargée de projets GSR	0.33 %	3.76 %	-
Activités extra cantonales	0.33 %	-	-

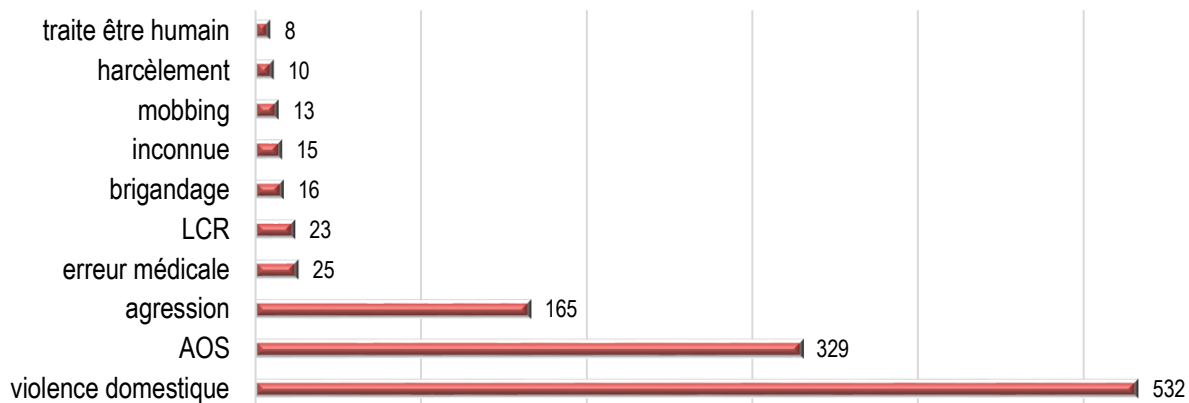
1136 dossiers traités



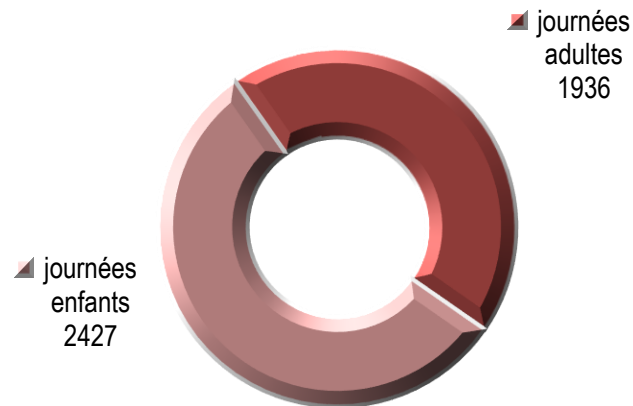
262 hommes - 874 femmes



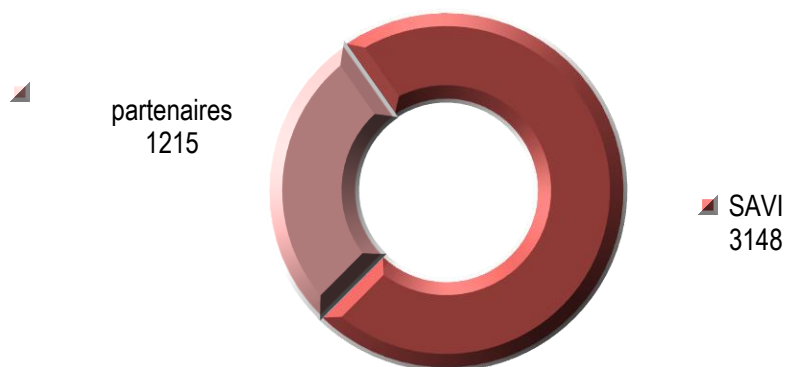
Causes d'interventions



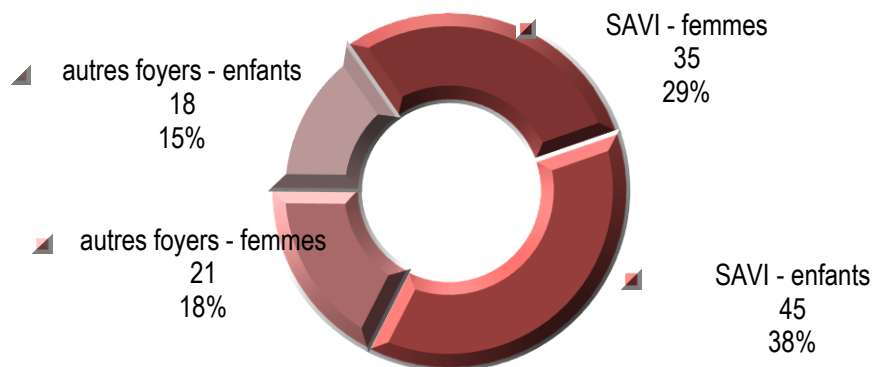
4363 jours d'hébergement



répartition jours d'hébergement

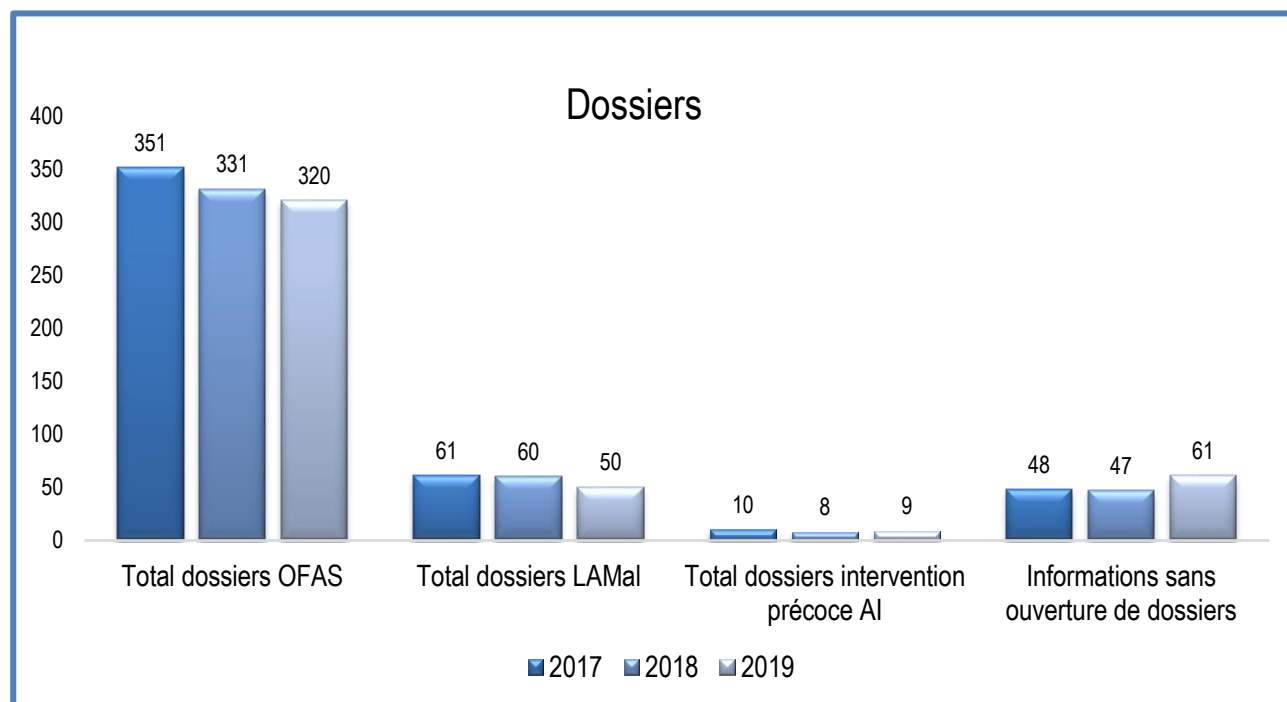


56 femmes - 63 enfants hébergés



Centrevue

Total des dossiers OFAS	2017	2018	2019
Nouveaux dossiers de l'année	86	76	56
Dossiers déjà actifs l'année précédente	202	199	264
Total dossiers OFAS	351	331	320
Total dossiers LAMal	61	60	50
Total dossiers intervention précoce AI	10	8	9
TOTAL dossiers OFAS, LAMal et intervention précoce AI	422	399	379
Informations sans ouverture de dossiers	48	47	61
Personnes conseillées	470	446	440





FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

Consolidation
Comptes et bilan 2019



**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS
AU CONSEIL DE FONDATION DE LA Fondation neuchâteloise pour
la coordination de l'action sociale, Neuchâtel**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, comprenant le bilan, le compte de résultats, l'annexe et le tableau de la variation des capitaux propres et des provisions pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 11 juin 2020


Fiduciaire Leitenberg & Associés SA
Jacques Rais
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Fiduciaire Leitenberg & Associés SA
Olivier Ecabert
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultats, annexe et tableau de la variation des capitaux propres et des provisions)

PP 2019 - Groupes comptables		Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Résultat (bénéfice / déficit)		10'252.80	-60'675.21	-16'841.07
Total des charges		3'827'354.85	3'597'108.71	3'639'853.27
Total des recettes		3'837'607.65	3'536'433.50	3'623'012.20
3	Personnel	2'752'691.60	2'806'272.76	2'748'569.15
300	Salaires	2'160'939.15	2'200'174.84	2'149'613.00
310	Charges sociales	532'374.40	542'697.92	524'929.30
320	Formation et perfectionnement	21'456.20	23'300.00	27'330.20
330	Frais de déplacement	37'921.85	40'100.00	46'696.65
4	Fonctionnement	469'356.46	363'555.05	495'588.23
400	Loyer et charges	175'563.80	172'770.00	167'118.85
405	Equipement bureau	4'689.65	29'500.00	69'850.20
410	Matériel bureau	8'255.25	10'550.00	9'166.60
415	Communications téléphoniques	8'854.40	11'600.00	9'813.65
420	Affranchissements	4'823.86	4'700.00	4'846.00
425	Abonnements et cotisations	8'477.50	5'685.05	6'115.00
430	Documentation	299.20	900.00	178.80
435	Communication et relations publiques	6'592.15	3'500.00	14'249.35
440	Frais informatiques	89'273.40	94'500.00	145'319.75
445	Assurances	4'945.85	5'650.00	4'582.10
450	Frais de projet	9'623.05	-	32'209.42
455	Frais de séances	7'157.30	3'300.00	4'557.85
460	Frais divers	6'448.70	8'100.00	9'409.51
465	Intérêt sur prêt prévoyance.ne	-	-	3'429.05
470	Révision comptable	14'508.15	12'800.00	10'528.85
480	Pertes sur débiteurs	487.80	-	-
490	Attributions Fds réserves	119'356.40	-	4'213.25
5	Prestations	605'306.79	427'280.90	395'695.89
500	Aides immédiates LAVI	186'010.20	199'820.10	172'305.20
510	Aides à plus long terme LAVI	210'095.00	120'702.80	123'100.45
515	Hébergements facturables	81'362.95	37'170.00	52'546.00
520	Autres aides LAVI	9'648.00	18'000.00	8'442.00
530	Hébergement SAVI - fonctionnement	38'382.05	11'150.00	7'909.95
540	Moyens auxiliaires et démo Centrevue	48'041.29	35'638.00	19'554.74
550	Cours et réadaptation Centrevue	31'767.30	4'800.00	11'837.55
560	Avances Centrevue	-	-	-
6	Produits	3'837'607.65	3'573'333.50	3'623'012.20
600	Subvention pouvoirs publics	2'834'877.20	2'834'877.00	2'834'877.20
615	Honoraires	13'240.00	11'000.00	-
620	Mandats	14'467.50	6'300.00	16'661.65
625	Prestations facturées à tiers	21'701.55	18'800.00	20'815.90
630	Recettes projets	45'036.00	-	38'047.75
635	Recettes locatives	8'800.00	8'800.00	8'800.00
640	Intérêts créditeurs	-	3.00	18.30
650	Dons, legs et contributions	72'923.70	54'554.00	38'487.00
660	Remboursements LAVI	410'933.20	358'443.00	332'934.70
665	Remboursement hébergements facturables	176'693.95	86'775.50	107'254.00
670	Recettes prestations Centrevue	70'527.15	71'567.00	66'344.00
680	Vente moyens auxiliaires Centrevue	55'459.40	51'814.00	36'837.00
690	Prélèvements fonds de réserve	112'948.00	70'400.00	121'934.70
7	Immeuble	-	-36'900.00	-
7001	Charge et produit d'immeuble	9'514.00	13'100.00	-12'426.65
7003	Locations encaissées	42'070.00	-	42'070.00
7004	Entretien et réparation	-14'147.00	-10'000.00	-8'410.60
7005	Intérêts hypothécaires	-13'475.00	-	-15'050.00
7006	Services industriels et ramonage	-2'941.00	-	-2'927.55
7007	Assurances et taxes immeuble	-1'586.00	-	-1'586.80
7008	Entretien jardin	-652.00	-	-678.65
7009	Frais divers immeuble	-18'783.00	-40'000.00	-989.75

0

Bilan		Bilan 2019	Bilan 2018
Bilan	Désignation		
1	Actifs		
100	Comptes courants	655'247.00	691'801.61
102	Comptes épargnes	245'395.45	242'945.30
104	Caisse	9'519.85	8'423.05
110	Avances clients	23'578.75	14'677.85
130	Débiteurs clients FAS	11'205.05	-752.60
133	Débiteurs collectifs	163'589.95	607'010.75
140	Stocks	10'900.00	10'900.00
160	Immobilisations	885'000.00	885'000.00
180	Mobilier, matériel	3.00	3.00
190	Actifs transitoires	92'336.90	34'161.00
1	Total actifs	2'096'775.95	2'494'169.96
2	Passifs		
200	Créanciers	-154'794.90	-418'751.30
220	Passifs transitoires	-43'905.30	-184'490.16
230	Dettes à long terme	-800'000.00	-800'000.00
250	Provisions affectées FAS	-193'379.66	-206'820.06
251	Provisions affectées SAVI	-73'709.46	-78'765.51
252	Provisions affectées Centrevue	-167'449.66	-159'984.96
253	Provisions affectées TEH	-26'613.75	-18'687.55
290	Fonds propres	-626'670.42	-643'511.49
299	Résultats reportés	0.00	16'841.07
2	Total passifs	-2'086'523.15	-2'494'169.96
Total BILAN		10'252.80	0.00



FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

Ce rapport, comptes et bilan ont
été approuvés par le Conseil de
la Fondation neuchâteloise pour
la coordination de l'action
sociale le 17.06.2020 à
Neuchâtel



FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

fbg de l'Hôpital 23 | 2000 Neuchâtel
032 886 80 00 | fas@ne.ch
www.fas-ne.ch



SAVI

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES
CENTRE LAVI & SOLIDARITÉ FEMMES

rue D.- Jeanrichard 43 | 2300 La Chaux-de-Fonds
032 889 66 52 | savi.cdf@ne.ch

rue J. -L.-de-Portalès 1 | 2001 Neuchâtel
032 889 66 49 | savi.ne@ne.ch
www.savi-ne.ch



CENTREVUE

autonomie et intégration
pour personnes aveugles
et malvoyantes

rue de Corcelles 3 | 2034 Peseux
032 886 80 40 | centrevue@ne.ch
www.centrevue.ch



TEH

LUTTE CONTRE
LA TRAITE DES ÊTRES
HUMAINS

fbg de l'Hôpital 23 | 2000 Neuchâtel
032 886 80 02 | fas@ne.ch
www.traite-des-etres-humains.ch